COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



Déc n°2024-013

Décision

Contrat de prestation pour la réception, pressage, mise en balle et évacuation des cartions issus des déchèteries de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet

 Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégant des compétences au Président

Le Président décide :

Article -1.

D'accepter le marché de prestation de traitement des déchets cartons issus des déchèteries à Bati recyclage, domiciliée à ZI du Bois Imbert − 85 280 LA FERRIERE, pour un montant estimatif de 6 750€ HT par an.

Ce contrat est conclu pour une durée de 20 mois du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025. Il peut être reconduit 2 fois 1 an sans que le délai ne puisse dépasser le 31 décembre 2027

Article -2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article -3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 30 avril 2024 Le Président, Olivier FOUÍ\LET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 ARVAULT Tél.: 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240507-1-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 07-05-2024

Publication le : 07-05-2024

Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promanades 79600 AIRVAULT

Tél. 05 49 64 83 48